Le Jaseur des Pèdres

REVUE MUNICIPALE | MUNICIPALITÉ DES CÈDRES | NO 53 - JUIN 2020

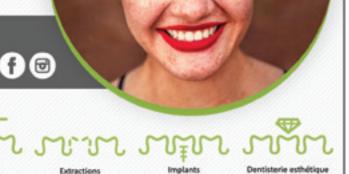








208, ch. St-Féréol, Les Cèdres | 450 200-4-200 centredentairedc@videotron.ca centredentairedescedres.com



Brosse à dents électrique

Lors de votre premier rendez-vous pour un examen complet et un nettoyage. Vous devez avoir le coupon lors de votre rendez-vous. Cette offre est valide jusqu'au 30 septembre 2020.

Sédation consciente

Orthodontie

Dentisterie pédiatrique

Ouvert les soirs jusqu'à 20h

Services d'urgence

Couronne et pont Traitement de canal

Prothèses

EXCAVATION & TOP SOIL 1396, Saint-Dominique, Les Cèdres (Qc) J7T 1P8

Courriel: erollin@videotron.ca





RAYMOND LAROUCHEMAIRE



Monsieur Michel Proulx
District # 1



Monsieur Serge Clément District # 2



Madame Aline Trudel
District # 3



Monsieur Louis Thauvette
District # 5



Monsieur Marcel Guérin
District # 6

MUNICIPALITÉ DES CÈDRES

HORAIRE D'ÉTÉ

Veuillez prendre note que les bureaux de l'hôtel de ville fermeront à midi, le vendredi, pour la période du 1^{er} juin au 11 septembre 2020 inclusivement.

WWW.VILLE.LESCEDRES.QC.CA

INFO@LESCEDRES.QC.CA

Mot du maire 3
Affaires municipales 4
Urbanisme et réglementation6
Service des incendies 10
Activités municipales 10
Bibliothèque11
Organismes locaux et régionaux13

Bonjour à toutes et à tous,

District #4

Monsieur Bernard Daoust

Tout comme vous, le 12 mars 2020 demeurera une date dont je me souviendrai longtemps.

Tel que demandé par notre gouvernement, c'est de ma résidence que j'ai assuré une veille constante sur la Municipalité en regard de l'évolution de la propagation du Coronavirus. En communication étroite avec les membres du Conseil et le directeur général, nous avons agi rapidement face à cette forte menace afin de garantir non seulement votre sécurité mais également celle de nos employés. À l'instar de plusieurs municipalités, nous avons dû fermer l'accès aux citoyens à nos établissements et parcs municipaux, tenir les séances municipales à huis clos, annuler plusieurs activités prévues jusqu'au 31 août, reporter certains projets et malheureusement, procéder à des mises à pied temporaires d'employés. Nos organismes communautaires ont également mis sur pause leurs activités et comme vous l'avez sans doute appris, l'Association des loisirs, Sports, Arts et Communauté de Les Cèdres ont dû annuler le plus grand évènement estival à Les Cèdres, soit la Fête du Thuya. L'une de nos actions importantes fût également de suspendre les frais d'intérêt et pénalités sur les comptes de taxes et de reporter les échéances des deux derniers versements des comptes de taxes d'un mois, et ce afin d'accorder un répit financier aux citoyens dont plusieurs ont subi une baisse de revenus ou même de perte d'emploi.

Je participe depuis plusieurs semaines à un comité du Développement Vaudreuil-Soulanges (DEV) qui vient en aide aux entreprises locales de la MRC Vaudreuil-Soulanges afin d'affronter les pertes financières causé par le COVID-19. Plusieurs entreprises ont pu bénéficier de subvention. Si vous êtes un entrepreneur local, nous vous invitons à communiquer avec le DEV pour connaître les modalités d'admissibilité à une subvention. Avec l'aide d'employés municipaux, nous nous sommes également assurés que les personnes âgées, confinées à la maison, reçoivent l'information nécessaire afin de répondre à leur besoin et qu'ils soient à l'affût des services locaux proposés. Un service d'appel et de rappel téléphonique a également été mis en opération afin d'amoindrir les impacts de l'isolement. Au moment d'écrire ces lignes, nous planifions le retour progressif à la normalité, et ce tout en introduisant les consignes de distanciation sociale demandée : réintégration des employés dans leur milieu de travail, réouverture des établissements et des parcs municipaux, tenue d'activités, reprise des travaux divers, etc. J'ai grandement confiance que tous ensemble, la Municipalité retrouvera rapidement son effervescence et plus que jamais, je vous invite fortement, à encourager nos commerces et entreprises locaux.

Au nom des élus et des employés municipaux, je souhaite féliciter toutes les personnes qui suivent les consignes provenant des divers paliers gouvernementaux. Un grand merci aux commerçants de chez nous, à leur personnel ainsi qu'aux bénévoles qui se sont portés volontaires pour aider au bon déroulement des activités jugées essentielles.

Kay Jaconale

Raymond Larouche, Maire

Le Magazine Citoyen est produit et distribué gratuitement tous les trois mois par la Municipalité des Cèdres.

Coordination : Loisirs et communications

Réalisation : Éditions Médias Plus Communication

Crédit photos : Pixabay, Freepik et la ville.

Tirage : 3 100 copies
Distribution : Postes Canada

Dépôt légal : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2020 Pour publiciser votre entreprise, téléphonez au 514 727-6769.





FERMETURE DES ÉDIFICES ET PARCS MUNICPAUX

Dans l'objectif de réduire les risques de transmission du coronavirus, l'accès aux bâtiments municipaux est fermé au public depuis le 16 mars dernier. Cette fermeture inclue l'hôtel de ville, le Pavillon des bénévoles, la bibliothèque, le gymnase de l'école Marguerite-Bourgeoys ainsi que nos parcs et terrains sportifs. Ces mesures, bien que restrictives, ont permis d'éviter tout type de rassemblements intérieurs et extérieurs tel que demandé par notre gouvernement.

Réouverture progressive

Bien qu'en date du 27 mai, nos bâtiments, parcs et terrains municipaux sont toujours fermés, nous travaillons à l'organisation de nos milieux afin de les rendre sécuritaire pour tous. Toutefois une personne qui souhaite rencontrer un membre du personnel d'un service municipal de l'hôtel de ville peut le faire sur rendez-vous et sous certaines conditions et mesures sanitaires. La Municipalité s'est dotée d'un lavabo à l'entrée, de panneaux plexiglass à la réception ainsi que de pastilles de marquage au sol visant le respect de la distanciation physique. Il en est de même pour la bibliothèque Gaby-Farmer-Denis.

Il est important de mentionner que l'administration priorise toujours le traitement des demandes par téléphone, courriel ou en ligne, malgré la réouverture progressive.

SERVICES MUNICIPAUX MAINTENUS

Tous les services municipaux sont maintenus. Plusieurs plateformes de communications telles que le Facebook, le site internet, Voilà! citoyen et le système d'appels automatisés Somum sont utilisées afin de bien informer la population de l'avancement de la situation et des mesures mises en place par la Municipalité. Quelques employés sont demeurés à l'hôtel de ville tandis que d'autres sont en télétravail afin de répondre aux exigences du gouvernement. Le but étant de maintenir de façon sécuritaire, un service efficace aux citoyens.

La tenue de plusieurs activités de loisir a malheureusement été annulée ou suspendue pour une période indéterminée. Des alternatives pour vous divertir sont constamment en élaboration par notre Service des loisirs!



CALENDRIER 2020 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Les séances du conseil municipal sont tenues à huis clos depuis le mois de mars afin de minimiser les risques de propagation de la COVID-19 tel qu'il fût décrété par la ministre Danielle McCann dans l'arrêté ministériel 2020-004.

Afin de maintenir la participation citoyenne, l'ordre du jour est publié sur nos différentes plateformes et les questions relatives à l'ordre du jour peuvent être transmises par courriel à la direction générale. De plus, en conformité d'un nouvel arrêté ministériel publié le 26 avril 2020, un enregistrement audio des délibérations du Conseil municipal est maintenant publié sur le site internet de la Municipalité le plus tôt possible suite à la séance.



SUSPENSION DU TAUX D'INTÉRÊT ET REPORT D'UN MOIS DE L'ÉCHÉANCE DU 2^E ET 3^E VERSEMENT DE TAXES

Puisque les modes de paiement étaient limités en raison de la fermeture de l'hôtel de ville et de la situation économique de plusieurs citoyens, les mesures suivantes ont été adoptées par le Conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 24 mars dernier :

- Suspension, à partir du 24 mars 2020, des frais d'intérêts et des pénalités pour des soldes impayés de taxes municipales jusqu'au 31 mai 2020.
- Suspension, à partir du 24 mars 2020, des frais d'intérêts et des pénalités pour des soldes impayés de droits de mutation, jusqu'au 31 mai 2020.

Report d'un mois des deux dernières échéances des versements des taxes municipales annuelles :

- Le 2^e versement prévu le 27 mai est reporté au 8 juillet 2020;
- Le 3^e versement prévu le 26 août est reporté au 30 septembre 2020.

Les chèques reçus et datés du 27 mai et du 26 août seront encaissés aux nouvelles dates établies. Si par contre, vous êtes en mesures d'effectuer vos paiements aux dates initiales, il est possible de le faire. Vous pouvez nous contacter afin de faire devancer votre paiement.



Aide aux aînés et commerces locaux

Une liste des services offerts par nos commerces locaux a été produite pour venir en aide aux personnes en isolement de 70 ans et plus et en quarantaine. L'achat local a été promu de différentes façons et nous en sommes très fiers!

De plus, des appels personnalisés ont été effectués lors des deux dernières semaines d'avril par des employés municipaux afin de s'assurer de la sécurité et le bien-être de nos aînés. Plus de 300 appels ont été placés à Les Cèdres.

SOMUM – SYSTÈME D'APPELS AUTOMATISÉS

Nous vous rappelons la nécessité de s'inscrire au système automatisé d'appels d'urgence pour être tenu informé de toutes situations importantes. Cette plateforme nous permet de vous joindre rapidement en période de crise, travaux importants ou lors de la mise en place de mesures d'urgence comme nous le vivons depuis le mois de mars.

www.ville.lescedres.qc.ca/fr/somum-systeme-dappels-automatises

BIBLIOTHÈQUE GABY-FARMER-DENIS

La bibliothèque a fermé ses portes temporairement le 13 mars dernier pour répondre aux exigences gouvernementales. De nombreux livres électroniques sont accessibles en ligne via le réseau biblio. De plus, puisque les activités ayant lieu dans la bibliothèque ont toutes été annulées, de l'animation en ligne est maintenant une nouveauté de la bibliothèque!



Ouverture sur rendez-vous

Depuis le 12 mai, le personnel de la bibliothèque Gaby-Farmer-Denis a mis en place un service de prêt personnalise afin de permettre aux citoyens de poursuivre la lecture, à s'informer et à se divertir. La remise de documents s'effectue <u>sur</u> **rendez-vous**, sans contact avec le personnel.

Les citoyens qui ne peuvent se déplacer suite aux recommandations du gouvernement, en particulier les citoyens de plus de 70 ans, ou ceux qui n'ont pas accès au catalogue en ligne peuvent appeler à la bibliothèque afin de prendre un arrangement personnalisé.

La réservation de documents doit se faire par l'un des moyens suivants :

450 452-4250 poste 221

bibliogabufarmerdenis@ville.lescedres.gc.ca

f Facebook : Bibliothèque Gaby-Farmer-Denis



Les jeudis soir à l'urbanisme

La tradition se maintien : le Service de l'urbanisme sera ouvert les jeudis soir jusqu'à 20h lorsque que la situation le permettra.

Les demandes d'informations, les requêtes, les plaintes et autorisations doivent être transmises à la réception du Service de l'urbanisme :

- par courriel: urbanisme@ville.lescedres.qc.ca
- par téléphone : 450-452-4651 poste 225
- et à notre comptoir de l'hôtel de ville.

Demande de permis et certificat d'autorisation

Au moment d'écrire ces lignes à la fin du mois d'avril, les officiers peinaient déjà à maintenir les délais de traitement des demandes de permis et certificat d'autorisation en dessous des 2 semaines visées en donnant suite aux autres types de demandes dans les délais habituels. Nous en profitons pour vous rappeler l'importance d'attendre d'avoir votre permis ou certificat d'autorisation avant de commencer les travaux, de commander du matériel ou de prendre rendez-vous avec votre entrepreneur.

Réduire le délai de traitement avec une demande complète

Une demande d'autorisation appuyée du formulaire complété, signé et joint aux documents requis accélère grandement le traitement du volume de demandes en haute saison. Vous trouverez sur notre site internet des formulaires dédiés spécifiquement pour les demandes d'autorisation les plus courantes. Ce formulaire vous indique les documents à fournir. Une fiche de présentation de la réglementation a été préparée pour vous aider à comprendre quelles sont les normes que l'officier doit s'assurer de faire respecter. Disponible sous « demande de permis et certificats » dans le menu de l'onglet « SERVICES EN LIGNE ».

L'information relative à l'application du règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) se trouve dans le sous-menu de « urbanisme et règlementation » dans le menu de l'onglet « SERVICE AUX CITOYENS ».

SURTOUT N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONSULTER!

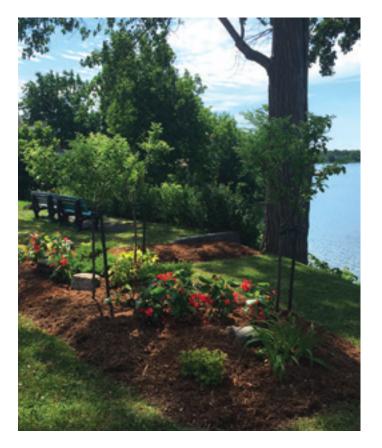
Vidanges des fosses septiques

Secteur ouest



La firme Sanivac a le mandat de procéder aux vidanges des fosses septiques des propriétés situées à l'ouest du chemin Saint-Féréol. Comme les années précédentes, vous recevrez un avis vous invitant à rendre accessible les couvercles de votre fosse deux semaines avant l'intervention. Vous n'avez pas besoin d'être sur place. Un calendrier des interventions est disponible sur notre site internet : http://www.ville.lescedres.qc.ca/fr/services-aux-citoyens/environnement/fosses-septiques

Vos questions doivent être adressées à la réception du Service de l'urbanisme.



Arrosage

Même si c'est une ressource renouvelable, nous avons la responsabilité d'en faire l'économie. En effet, le changement climatique amène une réflexion qui nous fait réaliser la difficulté d'alimenter les nappes phréatiques avec nos habitudes de gestion de l'eau actuelle. Nous vous remercions pour tous vos efforts de réduction de consommation et vous encourageons à faire l'acquisition de barils de récupération d'eau de pluie pour vos besoins en arrosage. D'ailleurs, la Municipalité subventionne 50% du coût d'achat de deux barils jusqu'à concurrence de 40\$ chacun.

Voici les dispositions prévues à notre règlement municipal en matière d'arrosage sans autorisation : il est important de retenir qu'une interdiction d'arrosage de la Municipalité peut annuler les autorisations émises.

Lorsque l'arrosage est mécanique ou automatique :

- de 20 h et 22 h;
- les adresses paires les jours pairs;
- les adresses impaires les jours impairs.

Lorsque l'arrosage est fait avec une lance ou un pistolet à fermeture automatique tenu par une personne, il est permis en tout temps pour les fleurs, les potagers et les arbustes.

Une autorisation est requise pour déroger à ces dispositions.



Notez qu'il est interdit en tout temps, d'utiliser l'eau potable pour nettoyer les aires de stationnements ainsi que d'arroser lorsqu'il pleut!

Entretien puits privés

Saviez-vous que peu de propriétaires vérifient régulièrement la qualité de l'eau de leur puits? Pourtant, l'apparence de l'eau ne garantit pas sa qualité. Votre municipalité peut jouer un rôle important pour améliorer la vérification de la qualité de l'eau des puits privés.

La Direction de santé publique de la Montérégie souhaite obtenir votre soutien pour rappeler aux propriétaires de puits privés l'importance de s'assurer que l'eau de leur robinet est potable notamment en faisant analyser la qualité microbiologique (ex : E. coli) idéalement deux fois par année et aussi la qualité chimique à au moins une occasion.



Être un meilleur citoyen avec mon animal

- Je ne laisse pas mon chien ou mon chat utiliser le terrain voisin comme litière;
- Je tiens mon chien en laisse sur les lieux publics;
- Je ramasse les excréments de mon chien ou de mon chat sur la voie et espaces publics et j'en dispose d'une façon hygiénique;
- Je ne laisse pas mon chien aboyer ni hurler inutilement:
- Sur une propriété privée, je garde mon chien de manière à ce qu'il ne puisse s'échapper;
- Je dresse mon chien et je le contrôle en tout temps, de sorte qu'il ne soit pas une menace ni une nuisance pour l'entourage;
- Je mets en œuvre les interventions nécessaires, lorsque je laisse mon chat à l'extérieur afin de limiter la population de chat errant.

LE SAVIEZ-VOUS?

Selon le règlement sur les animaux domestiques, seulement deux chiens et 2 chats sont autorisés par logement. Une licence est obligatoire pour un chien. Le propriétaire a la responsabilité de se procurer une médaille à l'hôtel de ville au coût de 15 \$ par année.

Affichage des propriétés à vendre ou logement à louer

L'affichage est permis aux conditions suivantes :

- sans certificat d'autorisation;
- sur la propriété même à vendre ou à louer;
- 1 enseigne maximum;
- 1 mètre carré maximum;
- enlever l'affiche au maximum une semaine après la vente ou la location.

L'affichage illégal sera retiré et le Service de l'urbanisme en disposera.





SERVICE DE PATROUILLE Le soir et les fins de semaine

Encore cette année, un service de patrouille sillonnera nos rues en soirée et pendant les fins de semaine du 19 juin au 27 septembre.

Pour le Service de l'urbanisme, cette patrouille est le prolongement de ses activités de vérification en dehors des heures d'ouverture de l'hôtel de ville. Nous vous invitons à garder vos bonnes habitudes concernant entre autres :

- L'utilisation de l'eau potable en respect au règlement;
- La promenade de votre chien en laisse et le ramassage de ses excréments;
- Les feux extérieurs en respect au règlement;
- Le respect en général de vos voisins.

Nos patrouilleurs seront présents pour la période estivale sur l'ensemble du territoire.

L'herbe à poux, ça s'arrache!

Au cours des dernières années, la Municipalité des Cèdres a constaté l'ampleur des impacts négatifs que l'herbe à poux occasionne à la population, que ce soit en affectant physiquement cette dernière par des éternuements, de la congestion nasale et du larmoiement, ou encore en perturbant les activités quotidiennes, le rendement au travail ou bien les activités sportives des citoyens, sans compter le coût alarmant imposé à la société québécoise de l'ordre de plusieurs millions de dollars que cause la présence d'herbe à poux sur le territoire québécois (perte de salaire, journées de travail perdues pour cause de maladie, etc.).

Par conséquent, la Municipalité des Cèdres, dans le cadre de la Stratégie québécoise de réduction de l'herbe à poux et des autres pollens allergènes, demande l'aide des citoyens dans le cadre du projet de campagne de sensibilisation **« Arrachons LA ensemble »**, mais à distance!

Cette campagne a été lancée à l'été 2019 afin d'inciter la population à intervenir dans la mesure du possible à éradiquer l'herbe à poux sur leurs terrains privés. Nous sollicitons donc les citoyens à arracher l'herbe à poux dès le début de sa floraison en juin. Voici ce à quoi elle devrait ressembler.



Nous remercions nos partenaires actuels dans le cadre de ce projet qui ont accepté de nous supporter face à l'atténuation des effets négatifs de l'herbe à poux pour la population de Les Cèdres et celle environnante.

- Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest;
- Direction de la santé publique de la Montérégie ;
- Pharmacie Proxim Karine Valiquette.

DESCENTE À BATEAU 2020-2021



Changement 2020 : La Municipalité des Cèdres installera une barrière électronique à la descente à bateau lorsque la situation le permettra. Dû à la pandémie, nous avons décidé de maintenir la barrière ouverte pour un temps indéterminé, afin d'assurer la sécurité de tous.

Lorsque la barrière pourra être ouverte, vous devrez vous procurer une carte électronique pour accéder à la descente à bateau. Un formulaire d'inscription doit être également complété lors de votre paiement et une carte d'identité vous sera demandée.

Restez à l'affut de l'information qui sera diffusée sur nos médias sociaux ainsi qu'affichée au quai municipal, relative à la vente des cartes électroniques.

IMPORTANT:

La clé des années passées n'est plus fonctionnelle. Vous devrez obligatoirement vous procurer une carte électronique qui sera valide pour une période de 2 ans (2020-2021).

TARIFICATION:

Résident : 30\$ (2 ans)Non-résident : 110\$ (2 ans)

Information:

Tél.: 450 452-4651, p. 221 | info@ville.lescedres.qc.ca



NAVETTE FLUVIALE

Pour l'été 2020, la navette fluviale devrait être opérationnelle à partir du 13 juin à moins de mise en place de nouvelles contraintes sanitaires. Des mesures seront prises pour assurer la sécurité de nos employés ainsi que des passagers. Nous devrons par le fait même, réduire le nombre de passagers lors des traversées pour assurer les mesures de distanciations physiques. Tout de même, nous tenons à assurer une traversée et permettre aux gens de visiter notre magnifique région.

EXCURSION FLUVIALE ET CIRCUIT PATRIMONIAL

Pour cette année, nous devrons annuler les 2 activités sur l'histoire et le patrimoine de Les Cèdres. Nous serons de retour pour la période estivale de 2021!

Poursuite des collectes de résidus verts en été



Afin de réduire les matières déposées au site d'enfouissement, nous poursuivons, pour une $2^{\text{ème}}$ année, les collectes de résidus verts en été (sac de papier seulement). **Elles auront lieu les jeudis, aux dates suivantes :**

- 11 juin;
- 23 juillet;
- 3 septembre;

- 25 juin;
- 6 août;
- 17 septembre.

- 9 juillet;
- 20 août;

COLLECTE ET DÉCHIQUETAGE DES BRANCHES D'ARBRES



Le service de collecte et déchiquetage des branches d'arbres est offert 4 fois par année. La collecte s'effectue par secteur aux dates indiquées au tableau suivant selon le découpage du territoire illustré au plan ci-après :

SECTEUR 1

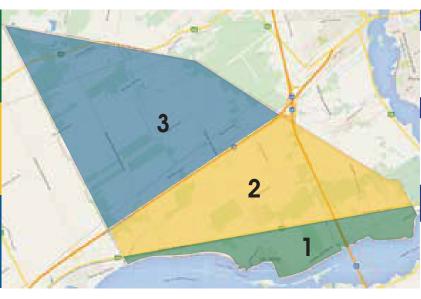
propriétés situées entre le fleuve Saint-Laurent et le canal Soulanges

SECTEUR 2

oropriétés situées entre le canal Soulanges et l'autoroute 20

SECTEUR 3

propriétés situées au nord de l'autoroute 20



Collecte juin-juillet

Semaine du 22 juin secteur 1

Semaine du 29 juin secteurs 2 et 3

Collecte septembre

Semaine du 7 septembre secteur 1

Semaine du 14 septembre secteurs 2 et 3

Collecte octobre-novembre

Semaine du 26 octobre secteur 1

Semaine du 2 novembre secteurs 2 et 3

- Les branches doivent être déposées au plus tard la veille de la collecte;
- L'extrémité dont le diamètre est plus large vers la rue;
- Le diamètre de la branche doit avoir un maximum de 10 cm (4 pouces);
- Regroupées et empilées sur une hauteur n'excédant pas 1m (3.2 pi) et une longueur d'au plus 4 m (13.2 pi);
- Les bûches, souches, pierres et racines ne sont pas acceptées;
- Les branches ne doivent pas être attachées;
- Les arbustes, tailles de haies, de chèvrefeuilles ou de cèdres ne sont pas ramassés.



Programme annuel de vérification des avertisseurs de fumée

La Municipalité des Cèdres rappelle que son Service de Sécurité incendie poursuivra son programme annuel de vérification des avertisseurs de fumée, qui est requis par le schéma de couverture de risques en sécurité incendie du ministère de la Sécurité publique du Québec. Ces visites ont pour but de réduire les incendies et leurs conséquences dévastatrices.

Jusqu'au 15 novembre, les pompiers visiteront les résidences situées dans des secteurs prédéterminés afin de vérifier le bon fonctionnement des avertisseurs de fumée et d'échanger avec les résidents à propos de la prévention incendie. Sur une période de cinq ans, toutes les résidences sur le territoire auront été visitées.

Les pompiers effectueront ces visites pendant la période estivale, du lundi au vendredi, de 16 h à 20 h et le samedi de 9 h à 16 h. Ils seront vêtus de leur uniforme et auront une carte d'identité avec photo, à l'effigie du Service.

Lors de leur visite, les pompiers mettent à l'essai votre avertisseur de fumée à l'aide d'une fumée simulée synthétiquement et procéderont au recensement des réservoirs de gaz propane de 454 litres et des garderies en milieu familial.

Rappelons qu'il est de la responsabilité de tout citoyen de vérifier le bon fonctionnement des avertisseurs de fumée, de voir à leur remplacement s'ils ne fonctionnent pas ou s'ils ont plus de dix ans et de remplacer la pile (ex. : lors du changement d'heure).

Si vous êtes absent lors de la visite, les pompiers laisseront un accroche-porte avec le numéro de téléphone du Service afin que vous puissiez prendre un rendez-vous.

Pour plus d'information, vous pouvez joindre l'agent de prévention incendie au 450-452-4651 au poste 234.

VOTRE RÉSIDENCE EST-ELLE CONFORME AUX RÈGLEMENTS MUNICIPAUX?

Les avertisseurs de fumée

L'avertisseur de fumée est un appareil conçu pour détecter la présence de fumée et alerter les occupants d'une résidence. Dans chaque habitation ou logement, il devrait y avoir au moins un avertisseur de fumée par étage, y compris au sous-sol.

- Vérifiez les avertisseurs de fumée tous les mois en appuyant sur le bouton d'essai.
- Nous recommandons aux citoyens de profiter de la journée du changement d'heure à l'automne pour le faire.
- Remplacez les piles tous les six mois si vous utilisez des piles ordinaires et tous les ans si vous utilisez des piles alcalines.

Il incombe à chacun d'entretenir et de maintenir en fonction continue les avertisseurs de fumée de son habitation ou logement. Votre vie et celle de vos proches en dépendent.

Foyer extérieur

Un foyer extérieur doit être installé sur une surface incombustible et équipé d'un pare-étincelles sur trois (3) côtés au minimum. De plus, il doit être pourvu d'une cheminée aussi munie d'une grille pare-étincelles sur au moins trois (3) côtés. Il peut y avoir qu'un seul foyer extérieur par terrain.



Les feux dans les appareils de cuisson en plein air et les BBQ sont permis. Un foyer extérieur doit être situé à un minimum de 5 mètres (16 pieds) de la résidence, à 3 mètres (10 pieds) au moins de tous matériaux combustibles, ainsi qu'à 4 mètres (13 pieds) ou plus des limites de la propriété.

ZONE DE LOISIRS WEB LES CÈDRES

La Municipalité invite les citoyens à participer aux différentes activités présentées sur la page Facebook de la Municipalité des

Cèdres. • https://www.facebook.com/Municipalitedescedres/

Jusqu'à maintenant vous avez eu la possibilité de :

- 1. Faire un RALLYE PHOTO en famille:
- 2. Décorer le potager urbain en peinturant une roche;
- 3. Faire pousser une tête à gazon dans votre salon.

L'Équipe des loisirs travaille ardemment afin de vous dénicher des activités à faire en famille en évitant les rassemblements. Participez en grand nombre !



Bibliothèque Gaby-Farmer-Denis

141, Rue Valade, Les Cèdres Tél. 450 452-4250 | Téléc. 450 452-2860 Courriel: bibliogabyfarmerdenis@ville.lescedres.qc.ca

Site web: www.mabibliothèque.ca/cedres

👍 Bibliothèque Gaby-Farmer-Denis



Les alertes de votre bibliothèque!

Soyez informé sur vos emprunts et réservations grâce à notre service d'avis par messages textes et par courriel!

Si votre adresse de courriel est inscrite dans votre dossier d'usager, vous recevrez

automatiquement

les avis par courriel. Pour faire l'ajout d'une adresse de courriel, contactez votre biblio.

ABONNEZ-VOUS AUX ALERTES PAR TEXTOS!



Abonnezvous à une, ou plusieurs alertes selon vos besoins

Contactez votre biblio!

Abonnement aux services de la bibliothèque

Comment s'abonner?

EN LIGNE: services à distance seulement

En vous inscrivant en ligne, vous aurez un abonnement à votre bibliothèque, **mais seulement pour les services à distance** et réservé exclusivement aux résidents des municipalités membres affiliées au Réseau BIBLIO de la Montérégie dont le service d'abonnement à la bibliothèque est **gratuit**.

Ce type d'abonnement vous donnera droit à :

- l'emprunt de livres numériques;
- l'accès à distance aux revues, journaux et bases de données;
- l'accès à distance à des cours de langues, de bureautique, de multimédia, de technique de frappe au clavier, d'apprentissage de la lecture pour les enfants de 4 à 8 ans;
- l'écoute de musique en ligne;
- de nombreuses bases de données généalogiques;
- des milliers de films, de reportages et de documentaires accessibles en tout temps;
- la consultation de « Mon dossier » et la modification de votre mot de passe;
- etc.

Pour obtenir l'accès uniquement aux services à distance, remplissez le formulaire d'abonnement en ligne :

Formulaire d'abonnement

Si vous vous êtes déjà abonné à votre bibliothèque, vous n'avez pas à vous inscrire en ligne.







INFO COVID-19

- Les abonnés peuvent garder les documents à la maison jusqu'à la réouverture de la bibliothèque;
- La chute à documents demeure ouverte en tout temps pour le dépôt des documents si les gens ne peuvent pas les conserver à la maison;
- Les jeux de société ne peuvent pas être déposés dans la chute, ils doivent être conservés à la maison jusqu'à la réouverture de la bibliothèque;
- Nous tenons à rassurer tous les abonnés, qu'aucun frais de retard ne sera exigé pendant la fermeture de la bibliothèque;
- Le service des prêts entre bibliothèques est suspendu pour la durée de la fermeture. Les usagers qui veulent retourner un document reçu par le biais du service de prêts entre bibliothèques peuvent le faire par la chute à documents, mais aucune nouvelle demande ne sera traitée jusqu'à la réouverture de la bibliothèque;
- Service de prêt personnalisé disponible sur rendez-vous seulement : 450 452-4250

Merci de votre compréhension





Pendant que les Québécois (es) sont majoritairement confinés à la maison et que la bibliothèque a temporairement fermé ses portes, il est important de rappeler qu'elle offre toujours plusieurs services aux citoyens grâce aux ressources numériques.

Notamment, on peut souligner les services suivants :

- des sites donnant accès à des milliers de magazines;
- des plateformes de cours en ligne et d'autoformation;
- des ressources éducatives pour les enfants;
- des jeux ou des ressources de loisirs;
- Ftc



Rappelons toutefois qu'il faut être membre de la bibliothèque pour avoir accès à différents services numériques. Pour en savoir plus sur les services en ligne offerts par sa bibliothèque ou sur les possibilités d'y avoir accès, les citoyens sont invités à consulter le site Internet ou la page Facebook de la bibliothèque.

ACTIVITÉS

Club de lecture d'été TD 2020

Tu as entre 6 et 12 ans, tu es engagé, enthousiaste, enjoué, plein d'entrain et axé sur l'esprit d'équipe, ce Club TD est pour toi !!!!

Cet été, retrouvons-nous pour jouer, nous encourager et donner le meilleur de nous-mêmes! À travers le jeu, découvre le monde qui t'entoure et apprends à te connaître et à connaître les autres. Vois jusqu'où tu peux aller, en solo ou en équipe. Tu rencontreras peut-être des obstacles : ce n'est pas grave! L'important, c'est d'essayer et d'avoir du plaisir.

Je t'invite à visiter notre site Web (https://www.clubdelecturetd.ca/) pour t'inscrire et participer en ligne à partir du 15 juin. Les enfants recevront un code d'accès Web et pourront suivre leur lecture dans un cahier en ligne, accéder à des livres électroniques gratuits et à d'autres activités de lecture et d'écriture. Nous communiquerons aux bibliothèques le nombre d'enfants inscrits par bibliothèque.

Inscris-toi!!

Le biblio bambin et l'heure du conte

Surveiller la page Facebook de la bibliothèque pour les activités virtuelles.

HORAIRE RÉGULIER

(ouvert sur rendez-vous seulement)

141, rue Valade, Les Cèdres Tél : 450 452-4250

Téléc.: 450 452-2860

Courriel: biblio@ville.lescedres.ac.ca

Facebook: https://fr-ca.facebook.com/bibliolescedres/



CHUTE À LIVRE

La chute à livre se situe à gauche de la porte d'entrée principale de la bibliothèque. Elle est disponible en tout temps.

La liseuse et les jeux de société doivent être retournés sur rendez-vous seulement. Pour information : 450 452-4250 p. 221

EXPOSITIONS

La Bibliothèque Gaby-Farmer-Denis dispose d'une salle d'exposition où elle présente des œuvres d'artistes professionnels ou semi-professionnels de toutes disciplines en arts visuels.

Les artistes qui exposent à la bibliothèque profitent quotidiennement de la circulation des abonnés de la bibliothèque, des élèves et des enseignants

Les artistes et groupes d'artistes de la région intéressés à exposer peuvent nous rejoindre au 450 452-4250 p. 222

Les salles d'expositions seront disponibles dès que la situation sera revenue à la normale

Nous vous invitons à suivre Annik la comique sur la page Facebook de la bibliothèque Gaby-Farmer-Denis.

Lecture de conte, bricolage, animation culinaire avec le chef Alfredo seront au rendez-vous virtuellement.

On vous attend!

Cercle de Fermières Les Cèdres

Le Cercle de Fermières Les Cèdres répondra tout au long de l'été au fil des demandes qui nous seront faites. Nous participerons aux différentes activités autorisées par la Municipalité.

Le confinement nous aura permis de travailler nos habiletés manuelles et plusieurs de nos membres ont mis énormément d'énergie à coudre différents équipements pour les services de première ligne tout au long de la pandémie.

La santé de nos membres est notre préoccupation première et nous appliquons à la lettre les recommandations gouvernementales et municipales.

Vous pouvez nous suivre sur notre site Facebook :

f https://www.facebook.com/fermieres.lescedres

Vous y verrez les œuvres réalisées par nos membres.

À bientôt!



$Tennis \ \ {\rm (Si\ la\ situation\ le\ permet,\ selon\ les\ mesures\ gouvernementales)}$

Été 2020 (7 semaines - 29 juin au 12 août)

CATÉGORIE	HORAIRE: LUNDI ET MERCREDI	RÉSIDENT
Le Petit Tennis (3-4 ans) Parents-enfants sur le terrain	8h15 à 9h00	100\$
Mini-tennis (5-7 ans)	8h30 à 9h30	115\$
Tennis Progressif (8-10 ans)	9h30 à 11h00	160\$
Club Ado (11 ans et +)	11h00 à 12h30	160\$
Tennis Progressif (8-10 ans)	11h30 à 13h00	160\$
Adultes débutants à intermédiaires	Sur demande	

^{*}Possibilité de cours les dimanches

Politique de reprise de cours (pluie)

Les cours seront repris selon la disponibilité des terrains et des entraineurs. Nous tentons, dans la mesure du possible, de reprendre toutes les heures de cours qui doivent être annulées en cas de mauvaise température. Pour toutes les reprises de cours, une nouvelle date (une seule) sera communiquée par le professeur à tous les joueurs dans les heures ou les jours suivant l'annulation du cours.

Endroit: Tennis municipal

Inscription: Par téléphone ou courriel

Information: Tennis PC







MAISON DES JEUNES LES CÈDRES

La Maison des jeunes Les Cèdres est bien plus qu'un lieu de rassemblement, c'est un milieu de vie dynamique où fourmillent toutes sortes d'activités et de projets : ateliers culinaires, plein air, sorties, tournois, activités sportives, jeux de société, bénévolat, etc.

SI TU AS ENTRE 11 ET 17 ANS, VIENS FAIRE UN TOUR! Vous pouvez nous suivre sur Facebook : https://facebook.com/mdj.lescedres

Un énorme merci aux citoyens pour leurs dons lors de notre dernière collecte à l'automne de contenants consignables.

HEURES D'OUVERTURE ESTIVALE:

- Lundi / mardi / mercredi 13h00 à 21h00
- Jeudi / vendredi 13h00 à 22h00

Nouveautés cet été : Nous irons dans le secteur Chamberry pour faire de l'animation. Viens nous voir!

Une programmation virtuelle est disponible sur notre page Facebook.



Communiqué spécial – Fête du Thuya 2020 / pandémie du coronavirus

En raison de la pandémie du coronavirus et à la suite des mesures imposées par les autorités gouvernementales et municipales, le comité de l'Association Loisirs, Sports, Arts et Communauté de Les Cèdres (ALSACC) annonce que l'édition 2020 de la Fête du Thuya est annulée.



Message du président de l'ALSACC / fête du Thuya 2020

Depuis maintenant 4 ans, la Fête du Thuya est devenue un des 13 rendez-vous incontournables de l'été dans la région de Vaudreuil-Soulanges. Cette décision d'annuler l'édition 2020, prise de concert avec nos partenaires et avec les autorités municipales, n'était donc pas facile à prendre. La santé de tous nous tient à cœur. Je tiens à remercier en mon nom et celui des membres du comité de L'ALSACC tous nos partenaires publics et privés de leur compréhension, de leur soutien et de leur grande collaboration dans ces moments plus difficiles. Suite à une discussion avec M. Raymond Larouche, maire de la Municipalité des Cèdres, il a été convenu d'un commun accord que la subvention municipale, accordée à l'ALSACC pour l'année en cours, soit redirigée vers les besoins essentiels pour le bien de notre communauté en ces temps de crise.

L'avenir de la Fête du Thuya

Malgré cette situation préoccupante, nous voyons l'avenir avec optimisme!

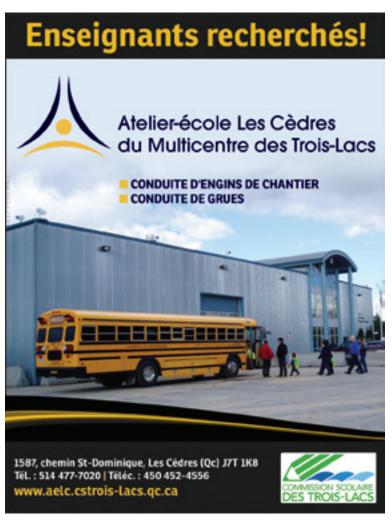
Soyez assurés que nous déploierons toute notre énergie et notre force créative pour préparer l'édition 2021 de la Fête du Thuya. Nous sommes confiants qu'au moment opportun, nous pourrons nous relever ensemble de cette épreuve et mettre en place une programmation pour 2021 à la hauteur de vos espérances. D'ici là, si jamais la situation change et que nous avons à communiquer de l'information, nous utiliserons notre page Facebook ou celle de la Municipalité, ainsi que sur Instagram pour la partager.

Restons positifs et poursuivons ensemble les efforts qui nous permettront de vaincre cette crise. Prenez bien soin de vous et de vos proches.

À très bientôt, Daniel Blondin Président de L'ALSACC / Fête du Thuya 2020













MARILYNE PICARD

Députée de Soulanges Adjointe parlementaire de la ministre de la Santé et des Services sociaux

NOUS JOINDRE:

607, Route 201 Saint-Clet (Québec) J0P 150 Téléphone : 450-456-3816 Sans frais : 866-268-3607 marilyne.picard.soul@assnat.qc.ca

L'HOMME DE GRIFFINTOWN



La nouvelle trilogie de science-fiction qui débute au Québec.

> Disponible partout en librairie et sur Internet

Nuit Blanche, magazine littéraire : "Captivant, original et passionnant!"

Desjardins dit : « Présent! »



À nos membres et clients,

Veuillez noter que le guichet automatique de la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges est dès à présent accessible sur le site de l'hôtel de ville de la Municipalité des Cèdres situé au:

 1060, chemin du Fleuve Les Cèdres (Québec) J7T 1A1



Vous pourrez également composer ce numéro de téléphone local:

450 455-7901

Accessibilité 24 heures sur 24/7 jours sur 7 1 800 CAISSES | desjardins.com



